



COMMISSION NATIONALE d'ACTION SOCIALE

08 Octobre 2009

Au nom de la FSGP FO dont les composantes de l'Union Unité Police-SGPFO et le SNIPAT, entendent déclarer préalablement les propos suivants :

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants des personnels,

En préambule, pouvons-nous affirmer que le social des agents de l'Etat se cherche ?

Quelles sont les frontières entre le Ministériel et l'Interministériel ?

Le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique souhaite une meilleure perception de ce qui relève du Ministériel, de l'Interministériel individuel et collectif.

Qu'en est - il au Ministère de l'Intérieur ?

L'action sociale interministérielle a considérablement évolué ces 10 dernières années même si les problématiques demeurent. En effet, la création d'une Sous Direction d'Action Sociale spécifique à la Police Nationale a largement contribué à développer une action sociale plus proche de la réalité socio professionnelle des agents tant actifs qu'administratifs, techniques et scientifiques qui composent la Police Nationale.

Elle a permis entre autres, la mise en place d'un réseau d'acteurs sociaux indispensables à la prise en charge des situations de détresse. Ce réseau doit toutefois être davantage développé en moyens logistiques et humains pour réellement s'adapter aux contraintes et aux spécificités des métiers de la Police Nationale.

Même si tout est perfectible, nous soulignons donc au passage le travail effectué par la SDAS PN pour rendre plus efficient les outils qui lui ont été confiés visant à l'amélioration des services rendus aux agents dans des domaines primordiaux que sont l'aide aux victimes, le soutien psychologique opérationnel, l'accompagnement social, le logement etc.

Nous ne pouvons que regretter la diminution chaque année du socle budgétaire consacré à l'action sociale, même si la réponse officielle tente de nous rassurer en évoquant une compensation par une contribution budgétaire dans le cadre de la LOPPSI. Nous savons pertinemment que dans les débats relatifs à sa répartition, le maintien de la capacité opérationnelle des services et des directions d'emplois est prioritaire par rapport au développement de l'action sociale.

Le budget alloué à l'action sociale ne doit pas être une variable d'ajustement surtout dans le cas de contraintes et de restrictions budgétaires plus générales à l'exécution des missions qui sont confiées à notre Ministère.

A ce propos, nous déplorons que le montant du budget social nous positionne en bas de classement par rapport à de nombreux Ministères. Nous manifestons notre crainte de voir la C.N.A.S. reléguée à une chambre d'enregistrement et que les véritables décisions soient prises à un autre niveau.

Qu'en est - il des dossiers en cours ?

Entre autres sujets, nous avons demandé la mise en place d'une rencontre des Vice Présidents de C.D.A.S. Ils ont été reçus à LOGNES le 15 juin 2009. Nous tenions à souligner à la fois l'excellente organisation et la qualité des échanges.

Il ressort que l'impatience des interlocuteurs départementaux a été en partie satisfaite tant les questions étaient nombreuses. A l'issue, la demande a été unanime : à quand la prochaine réunion ?

Il en ressort une réflexion tout autant unanime à savoir le manque de budget associé au social de proximité.

Mais le temps passe et certains dossiers n'ont pas, à ce jour, trouvé de solutions.

En effet, nous ne pouvons nous contenter de demeurer spectateurs sur la manière dont notre administration gère actuellement les sujets fondamentaux de l'action sociale institutionnelle. Nous souhaitons être force de proposition et de concertation pour une avancée significative en terme d'efficience des outils mis à disposition des personnels en matière d'action sociale. Aussi souhaitons nous être écoutés et pris en considération dans nos revendications et positions diverses, notamment pour ce qui concerne les nouvelles modalités de mise en place des correspondants de l'action sociale. Sur ce sujet, il serait grand temps d'effectuer un nouveau constat tant les remontées d'informations relatent de difficultés de fonctionnement et de mise en œuvre, tant elles sont contradictoires avec le constat initial.

Sur le plan de la restauration :

Nous savons que ce poste de dépenses est le second après le logement. S'agissant plus particulièrement de la restauration individuelle, nous sommes dans l'attente de la création d'un schéma directeur au plan national qui permettrait d'avoir une lisibilité notamment sur les localités qui ne disposent d'aucune structure de restauration. Mais pas seulement !

Etant entendu que la subvention repas à hauteur de 1,11 euros est d'origine interministérielle.

Etant entendu que la plupart des agents relevant des échelles 3 et 4 éprouvent les plus grandes difficultés à se sustenter normalement y compris en restauration administrative.

Nous demandons qu'une étude soit menée sur l'impact financier d'une subvention propre à notre Ministère pour les adjoints administratifs et agents techniques dont les revenus sont les plus faibles.

N'oublions pas que 70% des personnels du Ministère de l'Intérieur n'ont, hors mis les ESR, aucun moyen de se nourrir, aucune subvention qu'elle soit ministérielle ou interministérielle, sur leurs repas pris lors de vacances ou ils sont tenus de manger au service.

Ces agents constitueraient ils une caste à part d'être humains ? Ne mériteraient ils pas un accès à une restauration et à une subvention perçue par les autres agents ? A ce titre, nous proposons la mise en place du titre restaurant et la subvention interministérielle allouée à tout agent obligé de se restaurer lors de sa vacation.

Sur le plan de la petite enfance :

Suite aux Accords JACOB, L'interministériel a instauré le C.E.S.U de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans. En complément, un C.E.S.U. propre à l'Intérieur a été mis en place à destination des familles monoparentales dans la tranche 0 à 12 ans mais limité à l'Ile de France.

Etant entendu que ce phénomène sociétal ne se limite pas à un seul secteur. Nous demandons d'une part, l'extension de ce dispositif.

Et d'autre part, qu'une étude soit menée sur la mise en place d'un C.E.S.U. complémentaire en faveur des enfants dans la tranche de 6 à 11 ans. Ces extensions pourraient être envisagées sur d'autres zones du territoire national (LYON, LILLE, MARSEILLE, STRASBOURG...).

Nous demandons une participation supérieure et accrue de notre ministère sur la valeur faciale de chaque chèque, ainsi qu'une extension des réservations de berceaux en crèches dans le respect des protocoles en cours.

Sur le plan des retraités :

Nous saluons la mise en place de la lettre d'information mais n'oublions pas que l'action sociale vis-à-vis de l'ensemble des retraités ne doit pas se résumer à une relation épistolaire. A ce titre la C.D.A.S. reste un lien fort. Mais les moyens sont nettement insuffisants en termes budgétaire et en temps :

Si les professionnels de soutien consacrent une part importante de leurs activités, le chiffre de 11 % des retraités a été mis en avant. Nous sommes en droit de nous demander :

- Quid des 89 % restants ?

S'agissant du budget :

Ils ne sont pas pris en compte dans le calcul du BDIL

S'agissant de la notion de temps :

Le temps imparti aux Vice Présidents ne prend pas en compte le nombre de retraités.

Nous demandons un nouvel arrêté modifiant celui du 8 mars 1993 qui prendrait en compte à la fois le nombre d'actifs et de retraités. Cette mesure simple pourrait être prise rapidement au niveau de notre Ministère et sans attendre des réformes plus larges impactant l'Interministériel.

Sur le plan du logement :

Monsieur le Ministre a-t-il fait part de ses orientations ? A quand un groupe de travail logement ? Le prêt à taux 0 mérite, comme chaque année, une augmentation conséquente qui tend à en faire un prêt principal. Une extension géographique de cette action est nécessaire. Nous souhaitons un véritable débat sur l'accès à la propriété, principe qui nous paraît bien plus efficace que la simple réservation de logements et qui peut avoir des conséquences bénéfiques notamment en termes d'amélioration du pouvoir d'achat des agents comme en termes de fidélisation des effectifs sur des secteurs sensibles.

Sur le plan de la protection sociale complémentaire :

L'abrogation de l'Arrêt CHAZELLES a provoqué un tsunami parmi les mutuelles partenaires de longues dates.

Qu'en est-il aujourd'hui du positionnement de nos collègues qui avaient fait le choix d'aider les autres en travaillant dans ces institutions ?

Qu'en est-il aujourd'hui de la procédure de référencement ?

Enfin, nous souhaitons une réflexion générale sur les mouvements de mutation de l'ensemble des personnels du ministère de l'Intérieur, intégrant les paramètres sociaux liés aux contextes de réalité économique et professionnelle auxquels les agents sont confrontés dès lors que ces déplacements leurs sont imposés.

Pour conclure, Monsieur le Président, parce que les événements récents nous rappellent sans cesse que notre métier n'est pas sans risques ni contraintes, parce que chaque numéro de matricule représente un être humain, nous ne pouvons nous empêcher de penser à toutes celles et ceux qui nous ont quittés, parfois dans des conditions dramatiques et en leur mémoire, nous vous serions reconnaissant de pouvoir observer un instant de recueillement.

Nous demandons que les dossiers évoqués dans notre déclaration préalable ne restent pas " lettre mortes " et que celle-ci soit annexé au procès verbal de la présente assemblée.

L'Union Unité Police-SGPFO,

le SNIPAT,